

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-24

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes (Metz-Devant-les-Ponts).

Rapporteur: M. LEKADIR

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de remplacement du générateur du chauffage de l'église. L'édifice appartient à la paroisse.

Le coût total des travaux est estimé à 10 190 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Notre-Dame de Lourdes une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 2 038 € représentant 20 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes d'un montant de 2 038 € représentant la

participation financière de la Ville de Metz aux travaux de remplacement du générateur du chauffage de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ